

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **1. Adhésion**

L'adhésion à l'école InMotion Studio est obligatoire et non remboursable. Elle est valable du 15/09/2014 au 30/06/2015. La qualité d'adhérent(e)se perd par la démission, le non-paiement des cotisations, et le non-respect du règlement ou motif grave.

L'adhésion doit être réglée à part de l'abonnement.

### **2. Règlements /Remboursements des cours**

Le paiement de l'activité se fait intégralement au moment de l'inscription.

Le paiement en plusieurs fois est possible dans le cas d'un règlement par chèque (par mois, trimestre, semestre). L'école permet à ses adhérents de choisir entre un forfait au trimestre ou à l'année. Tout forfait commencé est dû dans sa totalité.

**Les chèques seront encaissés même si l'élève ne se présente pas en cours sauf en cas de certificat médical de contre-indication à la pratique de la danse/sport d'au moins 1 mois.**

Les absences ne sont pas remboursées. Elles ne sont pas rattrapables sur d'autres cours ou stages.

Les cours peuvent être reportés mais sont non remboursables sauf uniquement dans les cas suivants et à l'exclusion de tout autre motif :

- Grossesse
- Opération ou immobilisation suite à une intervention hospitalière
- Contre-indication définitive à la danse

La présentation du certificat médical devront être présenté 15 jours maximum après l'arrêt et concerner exclusivement les cas cités ci-dessus.

### **3. Certificat médical**

Il est obligatoire. En cas de non délivrance, l'école InMotion Studio se décharge de toute responsabilité en cas d'accident et est en droit de refuser l'accès au cours.

### **4. Vacances scolaires/ Annulation/ Absence**

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. Seuls les cours de pole dance ont lieu la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires, excepté celles de Noel. Les jours fériés sont ouverts s'il y a minimum 4 élèves.

L'école se réserve le droit d'annuler ou de modifier les horaires des cours par manque d'effectif ou en cas de force majeure. En dessous de 4 adhérents, les cours ne seront pas assurés en pole dance.

En cas d'absence de l'intervenante, soit elle est remplacée, soit le cours est reporté et non remboursé.

En cas d'absence pour les cours de pole dance, le cours sera décompté si le professeur ne sera pas prévenu 24heures à l'avance. Au-delà de la validité de la carte, l'accès au cours de pole dance sera refusé.

### **5. Responsabilité**

L'école InMotion Studio :

- décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels dans les locaux.
- décline toute responsabilité en cas d'accident, préjudice corporel, matériel quelle qu'en soit la cause.
- décline toute responsabilité dans le cas où un enfant mineur arrive ou part sans accompagnateur y compris si le professeur est absent.
- se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le règlement.
- les accompagnants ne sont pas admis dans la salle de danse et doivent attendre la fin du cours pour s'entretenir avec le professeur.

### **6. Décharge de responsabilité sportive**

Je déclare connaître les risques liés à la pratique de la Pole Dance. J'ai été informé des règles de sécurité et je m'engage à les respecter.

Je déclare renoncer à tous recours contre Melle Ellynn Pipard et ce malgré l'état des installations et des accessoires diverses mis à disposition que je déclare connaître.

### **7. Règles de sécurité**

Ne pas courir - Ne pas monter sur les bancs/chaises – Ne pas monter sur les barres de pole dance sans autorisation du professeur – attendre l'adulte responsable de l'enfant à l'intérieur du studio

Pendant les cours de pole dance : ne pas réaliser des figures non maîtrisées sur la barre de pole dance sans être paré par le professeur ou un élève.